

Appel d'offres

**Plan Régional de Formation 2024
ARML DE LA REUNION**

SOMMAIRE

1- Contexte

- Objet page 1
- Les missions de l'OPCO page 1
- La branche des ML PAIO page 2

2- L'ARML de La Réunion et ses missions.....page 3

3- Cadre de l'appel d'offres

- Obligations légales et réglementaires page 4
- Qualité des actions de formation page 4
- Moyens matériels page 5
- Moyens humains page 5
- Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation page 5
- Tarification page 6
- Modalités de gestion administrative page 7
- Critères de sélection du prestataire page 8

4- Procédure de l'appel d'offres

- Méthodologie page 10
- Organisation page 10
- Conditions d'envoi des offres et calendrier page 10

Fiches spécifiques des actions du PRF 2024

- Fiche n°1 : Comprendre les enjeux de la discrimination page 12
- Fiche n°2 : Accompagner les entreprises à objectiver leurs critères de recrutement page 14
- Fiche n°3 : Anglais professionnel page 16
- Fiche n°4 : Initiation au Process Communication page 18
- Fiche n°5 : Manager une équipe sans lien hiérarchique page 20
- Fiche n°6 : Agir sur la motivation des équipes page 22
- Fiche n°7 : Prise en compte de la santé mentale des jeunes dans l'accompagnement page 24
- Fiche n°8 : Concevoir et animer un atelier avec les jeunes à but d'insertion sociale et professionnelle page 26
- Fiche n°9 : Prise de parole en public page 28
- Fiche n°10 : Word intermédiaire page 30
- Fiche n°11 : Excel intermédiaire page 32
- Fiche n°12 : PowerPoint intermédiaire page 34
- Fiche n°13 : Office 365 page 36
- Fiche n°14 : Sensibiliser les jeunes aux dangers d'Internet et des réseaux sociaux page 38
- Fiche n°15 : Sauveteur Secouriste du Travail page 40
- Fiche n°16 : L'engagement et la motivation des jeunes page 42
- Fiche n°17 : Perfectionner son niveau en français, préparation et passation de la certification Le Robert ou Voltaire page 44
- Fiche n°18 : Mettre en place un dispositif de veille informationnelle page 46
- Fiche n°19 : Réponse aux appels à projets page 48
- Fiche n°20 : Savoir agir face aux violences sexuelles vécues par les jeunes page 50

Annexes

- Annexe 1 : Fiche de présentation de l'organisme de formation.....page 53
- Annexe 2 : CV simplifié(s).....page 54
- Annexe 3 : Proposition pédagogique.....page 55
- Annexe 4 : Matrice de séquençage.....page 56
- Annexe 5 : Proposition financière.....page 57

1- CONTEXTE

➤ Objet

Uniformation est l'OPérateur de COmpétences (OPCO) des structures qui relèvent de la cohésion sociale.

Demeurant attentive à répondre aux attentes de l'ensemble des salariés et aux aspirations des employeurs, la Commission Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) de la branche des Missions locales et PAIO contribue depuis 2003 à la cohésion de l'ensemble des structures adhérentes en déployant avec Uniformation des formations nationales « clé en main », permettant à ses adhérents de pouvoir se former sur des thématiques à fort enjeu sur les territoires.

Cet appel d'offres a pour objet de compléter les formations déjà présentes dans le cadre des actions collectives nationales portées par la branche avec des formations territoriales adaptées aux besoins des salariés de chaque région. Ce Programme Régional de Formation est porté par les Associations Régionales des Missions Locales.

➤ Les missions de l'OPCO

En tant qu'opérateur de compétences, l'OPCO accompagne les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour ses adhérents, majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés, il développe des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés relevant des branches professionnelles suivantes :

- Aide à domicile,
- Ateliers chantiers d'insertion (ACI),
- ALISFA,
- Animation,
- CAUE,
- Coopératives d'HLM,

- Entreprises sociales pour l'habitat,
- Familles rurales,
- Foyers et Services pour Jeunes travailleurs (FSJT),
- Institutions de retraite complémentaire et de prévoyance (IRC),
- Missions locales et PAIO,
- Mutualité,
- Offices publics de l'habitat (OPH),
- Pôle emploi,
- Régies de quartier,
- Régime général de la Sécurité Sociale,
- SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat),
- Tourisme social et familial (TSF).

➤ **La branche des ML PAIO**

Les Missions Locales et les PAIO ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification. Elles doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes en fonction de leurs compétences définies par la loi.

Les « emplois repères » des missions locales et PAIO sont classés selon les axes suivants :

- Maintenance et hygiène des espaces : Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et espaces verts
- Insertion sociale et professionnelle : chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet
- Information-communication : chargé de documentation, chargé d'information et de communication
- Gestion : assistant administratif, assistant de gestion, assistant de direction, assistant financier, assistant informatique
- Encadrement : responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines, responsable de secteur, directeur

Le domaine de l'insertion sociale et professionnelle représente le cœur de métier des ML-PAIO.

2- L'ARML de La Réunion et ses missions

L'Association Régionale des Missions Locales (ARML) de La Réunion a vocation à animer le réseau des quatre Missions Locales du territoire réunionnais. Elle assure un appui à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des jeunes et à la conduite de projet auprès des Missions Locales. Elle a également un rôle de représentation du réseau auprès des institutions nationales, régionales, départementales et autres partenaires des Missions Locales. Elle développe des partenariats avec le monde économique visant à favoriser l'accès des jeunes au monde de l'entreprise.

L'ARML a notamment pour mission l'élaboration du programme de professionnalisation des personnels des Missions Locales soit environ 500 salariés.

Origine de la consultation

Ce cahier des charges a pour objet de sélectionner les organismes qui assureront les nouvelles actions de formation répondant aux besoins des personnels des Missions Locales de La Réunion, structures adhérentes à la Convention collective des Missions Locales et PAIO.

Démarche de recueil des besoins

Le recueil des besoins a fait l'objet d'une réflexion au niveau régional avec les directeurs des Missions Locales. Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'un plan régional de formation.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de formations de ce plan seront à la fois des personnels de l'ARML ainsi que les personnels des Missions Locales.

A titre informatif, les salariés sont répartis en 15 emplois repères :

- Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et des espaces verts
- Assistant administratif
- Chargé d'accueil et d'animation
- Assistant de gestion
- Chargé de documentation
- Assistant de direction
- Chargé d'information et de communication
- Assistant financier
- Assistant informatique
- Conseiller en insertion sociale et professionnelle
- Chargé de projet
- Responsable Administratif et Financier
- Responsable des Ressources Humaines
- Responsable de secteur
- Directeur

3- CADRE DE L'APPEL D'OFFRES

➤ Obligations légales et réglementaires

- L'organisme de formation doit être en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (article L6351-1 du Code du Travail) et être en capacité de fournir les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'organisme de formation respecte la réglementation :
 - De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
 - Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
 - Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1^{er} janvier 2017).

➤ Qualité des actions de formation

L'organisme de formation doit :

- Respecter et être à jour de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, comptables en tant que dispensateur de formation professionnelle continue,
- Etre certifié « Qualiopi ». La certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de déclaration d'activité conformément aux dispositions de l'article L6351-1 du code du travail
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de contractualisation conformément aux dispositions de l'article L6353-1 du code du travail
- Justifier du respect de ses obligations d'information de l'organisme financeur/OPCO, du début, des interruptions et de l'achèvement de la formation, pour chacun de leurs stagiaires et apprentis et communiquer à l'organisme financeur/OPCO les données relatives à l'emploi et au parcours de formation professionnelle dont ils disposent sur les stagiaires et apprentis qu'ils accompagnent conformément aux dispositions de l'article L6353-10 et de la loi du 5 septembre 2018 et son article 24.
- Informer le financeur de tout changement pouvant intervenir avant ou en cours de la formation ayant des incidences sur le déroulement et la réalisation de chaque session de formation dans un délai de trois jours avant la date de démarrage de la session de formation.

➤ Moyens matériels

L'organisme de formation met à disposition des apprenants les moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité, avec des parkings à proximité
- Equipements adaptés aux domaines de formation et au nombre d'apprenants,
- Ressources documentaires accessibles,
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Les supports de formation aux stagiaires en version dématérialisée (mail ou clé USB).

➤ Moyens humains

L'organisme de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
- Direction et encadrement interne,
- Relations avec les donneurs d'ordre,
- Comptabilité,
- Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'organisme de formation d'entretenir des relations administratives de qualité avec Uniformation :

- Fonction pédagogique (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés),
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des apprenants,
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

L'organisme de formation, s'il a recours à tout type de sous-traitance, notamment concernant les formateurs proposés, devra le mentionner systématiquement dans sa réponse à l'appel d'offres.

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'OPAC (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

➤ Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

L'ARML aura une attention particulière pour les propositions de mise en œuvre de l'action de formation en présentiel.

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de la session est fixé à 10 personnes, le maximum est fixé à 14 personnes, afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible.

Nombre de sessions : le nombre de sessions est mentionné à titre indicatif, il n'engage pas l'ARML pour une commande obligatoire, il sera déterminé en fonction des positionnements et de la maquette financière globale. Le prestataire ne pourra demander une indemnité de réparation si aucune formation sur la fiche action n'est mise en œuvre par l'ARML.

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Effectue une évaluation préalable des attentes des participants,
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises

L'ARML peut intervenir à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions relatives à cet appel d'offres et au cours de la formation.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformation et à l'ARML pour validation avant la réalisation de la session.

Uniformation et l'ARML baseront leur évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

L'évaluation de la satisfaction de l'action

L'évaluation à chaud et à froid de la satisfaction par les stagiaires sera réalisée à l'issue de la formation par l'organisme de formation.

L'organisme de formation devra envoyer les bilans dans les temps impartis.

➤ Tarification

Les coûts devront être exprimés en TTC si l'organisme de formation est assujéti à la TVA et en HT si l'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Le coût pédagogique englobera :

- les frais d'animation,
- les frais d'ingénierie et de gestion administrative,
- les supports pédagogiques,
- mise à disposition ou location de salle (avec accueil petit-déjeuner), si le prestataire ne possède pas de salle pouvant accueillir au moins 14 personnes maximum dans de bonnes conditions pédagogique et de sécurité (si elle donne lieu à une facturation),
- les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme).

Le montant de la prestation est à renseigner sur l'annexe 5 (document à télécharger et à compléter).

Les organismes de formation basés dans l'hexagone peuvent faire une proposition en précisant en plus du coût pédagogique les frais supplémentaires engendrés par le déplacement (joindre à cet effet une note complémentaire à l'annexe 5).

Il est à noter qu'en cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée ni à Uniformation, ni à l'ARML (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'organisme de formation pour une réservation de salle).

La CPNEF et Uniformation ont entamé une démarche de mise en conformité avec les règles du Code des Marchés Publics (CMP). De ce fait après cette année 2024 de transition, les obligations du CMP seront mises en œuvre de telle sorte qu'un nouvel appel d'offres sera publié pour l'année suivante.

➤ **Modalités de gestion administrative**

Cette offre fera l'objet d'un contrat de prestations de services entre Uniformation et l'organisme de formation qui sera à retourner, signé, à Uniformation, avant le début de la formation. La reconduction de ce contrat n'est pas tacite.

Mise en œuvre de la prestation :

- Dans le cadre des Plans Régionaux de Formation (PRF), les régions et les villes de réalisation des sessions seront définies par les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) selon les besoins recueillis auprès des structures. Les lieux de formation devront être facilement accessibles.
- L'ARML contacte l'organisme de formation pour planifier une session après décision nationale. Ensuite l'ARML communique à Uniformation les dates pour ouvrir la session.
- L'organisme de formation respecte les procédures mises en place par Uniformation notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux apprenants, la remise des supports pédagogiques et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émargement. Ces modalités seront précisées dans le contrat de prestations de services auquel l'organisme de formation devra se référer et se conformer.
- L'organisme de formation transmet à Uniformation et à l'ARML le bilan de la formation rédigé par le formateur, accompagné de la facture originale, de la liste d'émargement signée, les certificats de réalisation. Les frais annexes des repas du midi seront remboursés aux stagiaires via une demande de remboursement sur le site www.uniformation.fr.
- Si toutes les obligations ont été respectées, Uniformation procède à la mise en règlement de la prestation.

➤ Critères de sélection de prestataire

L'analyse des offres déterminera l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La **valeur technique**, jugée à partir de la proposition détaillée du candidat selon les annexes (annexes 2 – 3 – 4) : **80% dont** :
 - Compréhension du contexte et des finalités de la prestation (15%) ;
 - Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins (50%) ;
 - Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (25%) ;
 - Modalités d'organisation et de gestion proposées (10%)
- La **valeur financière (20 %)** selon l'annexe financière 5 :
 - Prix forfaitaire journalier de la formation incluant la conception, l'animation, la location de salle avec accueil petit-déjeuner, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes du formateur (transport, hébergement, restauration des formateurs, etc.).
 - A titre indicatif, UNIFORMATION informe les candidats que le budget de prise en charge par UNIFORMATION est de 1.800 Euros TTC maximum/jour (incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes formateurs).

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. L'ARML se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières et/ou inacceptables dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

L'ARML pourra demander aux soumissionnaires de préciser la teneur administrative, financière et technique de leur offre.

Les offres régulières, acceptables et appropriées sont notées et classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution précités.

Critères qualité :

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Connaît les différentes modalités de formation, de certifications et de validation des acquis de l'expérience,
- Assure la qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge de l'animation des formations,
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et des attentes des futurs participants afin de s'adapter à une éventuelle hétérogénéité des groupes (ex : taille des structures, branches professionnelles des structures),
- Identifie les objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- Prend en compte les appréciations rendues par les apprenants.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Complétude du dossier de candidature, transmis dans les délais impartis,

- Respect du cahier des charges et de la trame de la réponse,
- Certification Qualiopi,
- Connaissances des métiers et du contexte socio-économique du champ de la cohésion sociale, et des missions locales en particulier
- Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (transmettre le **CV simplifié, selon le modèle demandé par Uniformation**, cf. document en annexe 2),
- Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins,
- Argumentation des choix pédagogiques,
- Mise en place d'un suivi post formation (suivi des apprenants via hotline, blog, mails, téléphone...).

4- PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES

➤ Méthodologie

Le prestataire doit proposer un programme avec un contenu détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par l'ARML sur la base de l'annexe 3.
Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations.

➤ Organisation

Le nombre de jours d'une action de formation pourra se réaliser en continu ou en discontinu selon les besoins de l'action de formation.

1 journée de formation = 7 heures

1 demi-journée de formation = 3.5 heures

➤ Conditions d'envoi des offres et calendrier

Les dossiers de candidatures seront à expédier **par voie électronique uniquement**, à l'adresse suivante (ou pour toutes demandes complémentaires) :

marches@arml.re

Votre dossier de candidature comprendra dans cet ordre :

- Fiche de présentation de l'organisme **selon le modèle demandé** en Annexe 1
- Certificat Qualiopi

Et pour chaque action de formation :

- **CV simplifiés** du (des) formateur(s) selon le modèle demandé en Annexe 2
- **Proposition pédagogique** selon le modèle demandé en Annexe 3
- **Séquençage du contenu pédagogique** de la formation selon le modèle demandé en Annexe 4.
- **Proposition tarifaire** selon le modèle demandé en Annexe 5.

Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.

Date limite de retour des réponses : **18/09/2023 à midi** (heure de La Réunion)

Commission délibératoire : **première quinzaine d'octobre 2023**

Décision nationale attendue fin novembre ou décembre 2023.

Information aux organismes de formation retenus dès réception de la décision nationale :

Nous prendrons contact par mail avec les organismes de formation retenus pour organiser la mise en place des formations. Les organismes de formation non-retenus recevront un courrier de réponse.

FICHES SPECIFIQUES DES ACTIONS DU PRF 2024

Action de professionnalisation

Fiche n°1

« Comprendre les enjeux de la discrimination »

Contexte :

Les Missions Locales en tant qu'intermédiaire de l'emploi, ont conscience que prévenir et lutter contre les discriminations de manière professionnelle, c'est en premier lieu former et travailler sur nos propres pratiques et représentations afin de mieux accompagner les jeunes et de mieux prévenir les pratiques discriminatoires dans l'accès à la formation, aux stages et à l'emploi.

Afin de lutter efficacement contre les discriminations, les Missions Locales veulent former les Directeurs, Responsables et Conseillers à une meilleure compréhension du phénomène et à une meilleure connaissance de la législation en la matière.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de comprendre les enjeux institutionnels et professionnels d'une action de prévention et de lutte contre les discriminations en Mission Locale.

Les objectifs généraux

À l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Savoir détecter une mesure ou une situation de discrimination
- Connaître les notions clefs de l'anti-discrimination en lien avec l'insertion, la jeunesse, le racisme, la diversité, l'égalité des chances...
- Connaître la législation en la matière (les sanctions possibles)
- Déconstruire les systèmes de coproduction des discriminations
- Travailler collectivement sur les représentations

Prérequis : Aucun

Public cible : Directeurs, Responsables de secteur, Conseillers en insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ par session

Modalité pédagogique : En présentiel

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion
(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°2

« Accompagner les entreprises à objectiver leurs critères de recrutement »

Contexte :

Les Missions Locales en tant qu'intermédiaire de l'emploi, ont conscience que prévenir et lutter efficacement contre les discriminations c'est accompagner les entreprises à mieux prévenir les pratiques discriminatoires dans le recrutement.

Les Missions Locales veulent former les Directeurs, Responsables et Conseillers à développer la relation Entreprise dans la cadre de la prévention des discriminations à l'accès à l'emploi des jeunes.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux apprenants d'accompagner les entreprises à la mise en place de procédures de recrutement non-discriminatoires.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Savoir détecter une mesure ou une situation de discrimination
- Mettre en œuvre une méthode de prévention des discriminations dans l'emploi
- S'assurer du respect de la non-discrimination à tous les stades d'un recrutement (de la préparation de l'offre d'emploi à la décision finale)
- Connaître la législation en la matière (les sanctions possibles)
- Construire un argumentaire et des outils opérationnels à destination des employeurs sur les bonnes pratiques à l'embauche

Prérequis : Aucun

Public cible : Directeurs, Responsables de secteur, Conseillers en insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session à l'Est de La Réunion, une session au Sud de La Réunion

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°3

« Anglais professionnel »

Contexte :

Depuis quelques années maintenant, les Missions locales de La Réunion accompagnent les jeunes qui souhaitent vivre une expérience de mobilité internationale et réaliser un stage à l'étranger au travers du dispositif Erasmus+.

Les Missions Locales veulent former les Conseillers qui sont en charge de préparer et d'accompagner les jeunes aux stages d'observation dans les pays anglophones.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux apprenants de développer leur aisance à l'oral en anglais.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Tenir une conversation en anglais avec aisance
- Savoir se présenter et présenter son projet
- Rédiger un CV européen
- Animer des réunions et/ou participer à des ateliers en anglais

Prérequis : Aucun

Public cible : Conseillers en insertion professionnelle travaillant sur le dispositif Erasmus+

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 5 jours non-consécutifs et/ou séquencée en demi-journées

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session au Sud de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation
Fiche n°4
« Initiation au Process Communication »

Contexte :

Les Missions Locales souhaitent mettre en place des équipes complémentaires, renforcer la cohésion entre collaborateurs, travailler en mode transverse... pour se faire elles veulent former leur personnel à la Process Com.

Le questionnaire de Process Com permet l'analyse d'un ensemble de critères qui permettent ensuite aux individus de connaître leurs modes de fonctionnement et aussi ceux des autres. L'objectif étant de développer un langage commun au sein d'une équipe, de faciliter la cohésion et de doper la motivation individuelle.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux différents participants de mieux se connaître et mieux comprendre les autres afin de favoriser la construction d'un bon processus de communication.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier son profil de personnalité
- Améliorer sa communication en l'adaptant aux différents types de personnalités
- Développer une aisance relationnelle et une capacité d'adaptation quel que soit le profil de son interlocuteur
- Rester motivé dans la réalisation de sa mission et convaincant dans ses échanges
- Mieux travailler ensemble et anticiper sur les conflits liés au stress

Prérequis : Aucun

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 3 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de la Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°5

« Manager une équipe sans lien hiérarchique »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant le développement des compétences des Chargés de projet, des Conseillers et des Responsables de secteurs dans l'animation d'équipe sans lien hiérarchique.

Le manager transversal agit comme un coordinateur pour s'assurer de la bonne communication, de la formation et de la compréhension de l'équipe dans l'optique d'atteindre un but commun.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de maîtriser les méthodes que le manager transversal emploie pour agir et interagir avec les différents acteurs impliqués dans la réalisation de l'objectif.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Maîtriser le management transversal sur les savoir-faire et savoir-être
- Développer ses compétences dans l'animation d'équipe hors relation hiérarchique
- Mettre en place un management qui permet de concilier l'atteinte des objectifs de performance et le bien-être au travail.
- Comprendre les ressorts de la motivation de l'équipe

Prérequis : Aucun

Public cible : Responsables de secteur, Chargé de projet, Conseillers en insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 2 à 3 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : 2 sessions. Proposition 2 : 3 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion, une session au Nord de La Réunion.

Option 2 : une session à l'Est de La Réunion, une session au Sud de La Réunion, une session au Nord de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation
Fiche n°6
« Agir sur la motivation des équipes »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations qui permettront aux Directeurs et Responsables de secteurs, de déployer une démarche de motivation auprès de leurs équipes, en lien avec la stratégie de l'organisation.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux différents responsables de la structure d'adapter leur management pour amplifier les motivations et traiter les cas de démotivations.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les ressorts de la motivation
- Faire coïncider les sources de motivation internes avec les missions de l'organisation
- Acquérir des méthodes pour favoriser l'implication au travail et redonner du sens
- Maintenir l'investissement professionnel dans le temps de ses équipes
- Diagnostiquer et agir selon les niveaux de motivation
- Lutter contre le désengagement

Prérequis : Aucun

Public cible : Directeurs, Responsables de secteur

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 2 à 3 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : 2 sessions. Proposition 2 : 3 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de la Réunion et une session à l'Est de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Est, une session au Sud de La Réunion.
(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°7

« Prise en compte de la santé mentale des jeunes dans l'accompagnement »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion professionnelle et sociale. Ces structures accueillent, informent, orientent, accompagnent les jeunes.

Diverses thématiques sont concernées : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, démarches administratives...

L'adolescence se caractérise par une période d'opportunités mais aussi de vulnérabilités particulièrement accrues par des inégalités économiques, sociales ou territoriales.

Les Missions Locales veulent proposer aux conseillers en insertion professionnelle une formation aux premiers secours en santé mentale afin de leur permettre un accompagnement et un repérage plus adaptés en matière de santé mentale chez les jeunes ainsi qu'une orientation efficace vers le soin et la prévention.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux conseillers d'acquérir une boîte à outils concrète pour prendre confiance dans l'interaction avec des jeunes en situation de mal-être.

L'objectif de l'action est d'apprendre aux conseillers comment fournir un soutien initial aux jeunes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Renforcer ses connaissances sur le développement global à l'adolescence
- Acquérir des connaissances concernant les troubles de santé mentale chez les jeunes
- Repérer les signes et symptômes des troubles anxieux, psychotiques ou liés à l'utilisation de substances
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale : les troubles anxieux, la dépression (dont la crise suicidaire et les automutilations non suicidaires), les psychoses, les troubles du comportement alimentaire et les addictions.
- Visualiser les gestes et attitudes adaptés à chaque situation
- Mettre en place des plans d'actions
- Connaître les structures ressources en Région

Prérequis : Aucun

Public cible : Conseillers en insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieurement).

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 2 à 3 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : 2 sessions. Proposition 2 : 3 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Est de La Réunion, une session au Sud de La Réunion.

Option 2 : une session à l'Est de La Réunion, une session au Sud de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°8

« Concevoir et animer un atelier avec les jeunes à but d'insertion sociale et professionnelle »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant le développement des compétences des conseillers en insertion professionnelle dans l'animation d'ateliers auprès des jeunes.

Nos conseillers sont en charge d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur choix d'orientation professionnelle, et les Missions Locales souhaitent mettre à leur disposition des outils pédagogiques innovants afin de pouvoir à la fois adapter et animer des ateliers mais également les transmettre aux autres conseillers.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

Concevoir et animer un atelier avec les jeunes à but d'insertion sociale et professionnelle.

Cette action a pour objectif de diversifier les méthodes d'animation d'ateliers des conseillers.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Mettre en œuvre des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des jeunes
- Construire un déroulé pédagogique et un contenu cohérent
- Animer un atelier collectif avec les jeunes
- Proposer des approches innovantes d'accompagnement
- Concevoir des ateliers en introduisant le numérique

Prérequis : Aucun

Public cible : Conseillers en insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session au Sud de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°9

« Prise de parole en public »

Contexte :

Les Missions Locales veulent proposer à leurs salariés une formation afin de développer leur compétences en communication et plus particulièrement leur prise de parole en public.

Les conseillers en insertion professionnelle sont amenés à animer des réunions collectives, des ateliers, des rencontres et les Missions Locales souhaitent leur apporter par la formation des techniques clés pour prendre la parole avec assurance et impact.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux participants de s'exprimer avec plus d'assurance et de mieux défendre leurs idées. Elle doit servir aussi à structurer ses arguments pour mieux les exposer à son auditoire. L'objectif est d'apprendre aux bénéficiaires à s'exprimer avec plus d'aisance dans la vie professionnelle.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier la posture qui facilite la prise de parole et la reproduire
- Adopter un comportement et une gestuelle appropriés
- Améliorer ses qualités d'orateur : contrôler la respiration, la voix, le stress
- Maîtriser sa communication verbale et non verbale
- Développer l'expression, la performance, la confiance en soi
- Gérer ses émotions dans les situations vécues comme stressante
- Expérimenter les moyens de s'exprimer dans différents contextes

Prérequis : Aucun

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session à l'Est de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°10

« WORD INTERMEDIAIRE »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant une utilisation plus efficiente de l'outil bureautique « Word », cette formation s'inscrit dans notre plan d'action de maîtrise des outils numériques au sein des structures.

Cette action a pour objectif de perfectionner les utilisateurs de ce logiciel.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Maîtriser l'exploitation du logiciel Word

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Maîtriser la mise en forme des paragraphes
- Maîtriser l'ensemble des techniques de mise en page
- Concevoir des tableaux
- Mettre en mémoire des éléments répétitifs.
- Illustrer un document.
- Utiliser les fonctions de publipostage

Prérequis : Salarié(e) ayant déjà une utilisation de base du logiciel Word

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°11

« EXCEL INTERMEDIAIRE »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant une utilisation plus efficiente de l'outil bureautique « Excel », cette formation s'inscrit dans notre plan d'action de maîtrise des outils numériques au sein des structures.

Cette action a pour objectif de perfectionner les utilisateurs de ce logiciel.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Maîtriser les fonctions avancées et l'exploitation des bases de données et des tableaux croisés dynamiques

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Construire des formules de calcul de base et avancées
- Créer des plans, des gestionnaires de noms
- Utiliser des outils de données (établir des listes déroulantes, nettoyer les doublons...)
- Présenter les chiffres avec des graphiques
- Utiliser les fonctions de collaboration intégrées à Excel et sécuriser les cellules, feuilles et classeurs d'Excel
- Créer des Tableaux et graphiques croisés dynamiques

Prérequis : Salarié(e) ayant déjà une utilisation de base du logiciel Excel

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation
Fiche n°12
« POWERPOINT INTERMEDIAIRE »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant une utilisation plus efficiente de l'outil bureautique « Powerpoint », cette formation s'inscrit dans notre plan d'action de maîtrise des outils numériques au sein des structures.

Cette action a pour objectif de perfectionner les utilisateurs de ce logiciel.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Maîtriser des fonctionnalités essentielles et avancées du logiciel
- Créer un diaporama avancé avec différents outils multimédias

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Soigner et harmoniser l'apparence des présentations
- Utiliser les animations pour renforcer l'impact des présentations
- Concevoir des présentations interactives (icônes, modèles 3D, vidéos, liens hypertexte...)
- Insérer des objets issus des applications de la suite Office (Word, Excel)

Prérequis : Salarié(e) ayant déjà une utilisation de base du logiciel Powerpoint

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°13

« Office 365 »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant une utilisation plus efficiente d'Office 365. Cette formation s'inscrit dans notre plan d'action de maîtrise des outils numériques au sein des structures.

Objet de la consultation

Cette action a pour objectif de perfectionner les salariés dans leur utilisation de Teams, OneDrive, Sharepoint et OneNote.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- D'organiser son Drive, d'y créer et partager un fichier
- D'utiliser les fonctionnalités principales de Teams : créer et gérer des équipes, planifier des réunions, collaborer sur des documents...
- D'utiliser Sharepoint : gérer des contenus web et d'entreprise...
- D'utiliser One Note : créer, modifier des notes manuscrites ou audios

Prérequis : Aucun

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session au Sud de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°14

« Sensibiliser les jeunes aux dangers d'Internet et des réseaux sociaux »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion professionnelle et sociale. Ces structures accueillent, informent, orientent, accompagnent les jeunes.

Diverses thématiques sont concernées : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, démarches administratives...

Alors qu'Internet et les réseaux sociaux deviennent incontournables dans le quotidien de chacun, il est primordial de comprendre l'impact et les enjeux de ces nouvelles technologies et modes de communication sur la vie des jeunes. Comment leur apporter les éléments pour les utiliser en prenant en compte aussi bien les avantages que les potentiels risques ? Comment en sécuriser leur utilisation ?

Les Missions Locales veulent proposer aux conseillers en insertion professionnelle une formation qui leur permettra de sensibiliser les jeunes aux dangers des réseaux sociaux et de leur donner des méthodes de sécurisation.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux conseillers d'acquérir des méthodes de sensibilisation à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux et de proposer une boîte à outils concrète pour sécuriser leur usage.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Prendre conscience des risques liés à l'utilisation d'internet pour soi et pour les autres
- Savoir utiliser internet et les réseaux sociaux en toute sécurité pour transmettre ses compétences aux jeunes
- Sécuriser son profil et protéger ses données personnelles
- Connaître les droits et devoirs dans l'usage des outils numériques
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des jeunes pour éviter les pièges liés à l'usage des outils de communication
- Savoir donner aux jeunes les codes nécessaires pour utiliser les nouveaux médias de manière responsable.

Prérequis : Aucun

Public cible : Conseillers en insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session à l'Est de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation
Fiche n°15
« Sauveteur Secouriste du Travail »

Contexte :

Les Missions Locales forment régulièrement de nouveaux salariés au secourisme afin que ces derniers puissent porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi afin qu'ils soient acteurs de la prévention des risques professionnels.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de former de nouveaux Sauveteurs Secouristes du Travail.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours
- Repérer les situations dangereuses et de reporter les informations aux responsables
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection.
- Savoir qui et comment alerter les secours

Prérequis : Aucun

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 10 personnes

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session à l'Est de La Réunion, une session à l'Ouest La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°16

« L'engagement et la motivation des jeunes »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant le développement des compétences des Conseillers à la compréhension des principaux moteurs des jeunes d'aujourd'hui.

Un bon accompagnement des jeunes passe par l'appropriation de leurs mécanismes motivationnels.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux Conseillers de maîtriser les principes moteurs des jeunes accueillis et de susciter des mises en action efficaces.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les notions de motivation et d'engagement
- Connaître les ressorts motivationnels des jeunes d'aujourd'hui
- S'approprier des outils pour favoriser la confiance en soi et la motivation en situation d'accueil individuel ou collectif
- Faciliter l'adhésion aux étapes proposées et générer la cohésion dans un groupe de travail
- Apprendre à habiter une posture d'accompagnement qui responsabilise le jeune en le rendant « acteur » dans ses projets
- S'approprier des fiches outils pour un accompagnement de mobilisation vers la mise en mouvement

Prérequis : Aucun

Public cible : Conseillers insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 3 à 4 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : 3 sessions. Proposition 2 : 4 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Est, une session à l'Ouest.

Option 2 : deux sessions au Nord de La Réunion, une session au Sud de La Réunion, une session à l'Est
(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°17

« Perfectionner son niveau en français, préparation et passation de la certification Le Robert ou Voltaire »

Contexte :

Afin de valoriser et reconnaître le niveau en langue française de ses salariés, les Missions Locales veulent leur proposer d'être en capacité de passer le test Le Robert ou Voltaire.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux apprenants d'améliorer leur niveau d'orthographe, de grammaire, d'expression et de vocabulaire. Le passage de la certification Le Robert ou Voltaire à l'issue de la préparation servira à mesurer et faire valoir leur niveau de français en milieu professionnel.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Perfectionner son niveau en grammaire, syntaxe et orthographe du français
- Améliorer la qualité de son expression écrite
- Maîtriser les fondamentaux de l'orthographe
- Enrichir son vocabulaire professionnel
- S'approprier des règles mnémotechniques
- Savoir s'auto-corriger
- Se préparer à la certification « LE ROBERT » ou VOLTAIRE
- Passage du test « LE ROBERT » ou VOLTAIRE inclus à la fin de la formation

Prérequis : Aucun

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session.
Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel ou en distanciel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°18

« Mettre en place un dispositif de veille informationnelle »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion professionnelle et sociale. Ces structures accueillent, informent, orientent, accompagnent les jeunes.

Diverses thématiques sont concernées : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, démarches administratives...

Les Missions Locales veulent proposer aux Conseillers en Insertion Professionnelle une formation qui leur permettra de mettre en place un dispositif de veille informationnelle efficace afin qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins des jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle.

Objet de la consultation

Cette formation vise à fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en place un dispositif de veille informationnelle dans le domaine social, économique, environnementale...

La formation devra mettre l'accent sur les différents outils et méthodes disponibles pour collecter, analyser puis diffuser l'information pertinente auprès des jeunes.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les concepts de base de la veille informationnelle
- Mettre en place une stratégie de recherche et de veille adaptée à son besoin d'information
- Connaître et utiliser différents services et outils de veille informationnelle disponibles sur le web
- Collecter des informations pertinentes dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle
- Maîtriser les différentes méthodes d'analyse de l'information
- Savoir utiliser des outils de diffusion d'information efficaces
- Savoir mettre en place un dispositif de veille informationnelle afin d'être informé des réformes et nouvelles mesures dans leur secteur professionnel
- Savoir trouver des données de contexte (social, économique, environnementale,...)

Prérequis : Aucun

Public cible : Tous publics

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session.
Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel ou en distanciel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session au Nord de La Réunion

Option 2 : une session au Nord de La Réunion, une session à l'Est de La Réunion

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation
Fiche n°19
« Réponse aux appels à projets »

Contexte :

Les Missions Locales veulent mettre en place des actions de formations permettant le développement des compétences des Chargés de projet engagés dans des dispositifs nécessitant une réponse à appel à projet.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de maîtriser les méthodes pour répondre de manière efficace à un appel à projet du consortium à la gestion budgétaire.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Elaborer un système de veille sur les appels d'offres et les appels à projets
- Décrypter les éléments qui composent la commande
- Maîtriser la méthodologie de réponse à un appel à projet
- Comprendre les éléments constituant un appel à projet (analyse du cahier des charges, le contexte, la faisabilité de la réponse...)
- Savoir rédiger une fiche projet pour solliciter un financement
- Savoir se démarquer
- Maîtriser un ensemble de méthodes et d'outils pour faciliter la préparation et la conduite des négociations
- Être capable d'établir un budget prévisionnel du projet
- Conclure des accords durables et profitables
- Suivre les dépenses analytiques, en faire un bilan financier
- Construire et suivre des indicateurs d'évaluation

Prérequis : Aucun

Public cible : Chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieure).

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 session selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Ouest de La Réunion

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

Action de professionnalisation

Fiche n°20

« Savoir agir face aux violences sexuelles vécues par les jeunes »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion professionnelle et sociale. Ces structures accueillent, informent, orientent, accompagnent les jeunes.

Diverses thématiques sont concernées : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, démarches administratives...

Les Missions Locales veulent proposer aux conseillers en insertion professionnelle une formation à la prise en charge des violences sexuelles afin de leur permettre un accompagnement plus adapté.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra aux conseillers d'améliorer le diagnostic, la prise en charge et l'information des jeunes victimes.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier et décrypter les signes de souffrance qui permettent d'évoquer les agressions sexuelles.
- Percevoir les symptômes en repérant les conséquences sociales, professionnelles, familiales des violences.
- Recevoir la parole, adapter sa posture, maîtriser sa communication.
- Avoir une connaissance précise de la législation en vigueur afin d'accompagner ou d'informer les victimes.
- Exercer ses compétences sans se substituer aux autres professionnels.
- Mettre en place des plans d'actions adaptés.
- Connaître les structures ressources en Région.

Pré-requis

- **Les personnes concernées par la formation** : Conseillers en insertion professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler à La Réunion entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vendredis et vacances scolaires de La Réunion.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation ultérieurement).

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ par session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière globale.

(Veuillez nous répondre avec des propositions sur les deux options. Proposition 1 : une session. Proposition 2 : 2 sessions)

Durée envisagée : 2 jours consécutifs ou non

Modalité pédagogique : En présentiel

Lieu envisagé :

Option 1 : une session à l'Est de La Réunion

Option 2 : une session à l'Est de La Réunion, une session à l'Ouest de La Réunion.

(Veuillez inclure les frais de la location des salles dans le coût pédagogique)

ANNEXES

Annexe 1 – Fiche de présentation de l'organisme de formation

Nous vous remercions de respecter le cadre qui suit, contenus et ordre de présentation.

Ce document (2-3 pages maximum) devra être accompagné du CV simplifié du ou des formateur(s), de la fiche pédagogique, le séquençage et la grille tarifaire.

IDENTITE	<ul style="list-style-type: none"> - Raison sociale et statut juridique - Date de création de votre organisme - Adresse complète + adresse du site Internet (facultatif) - Nom et fonctions du représentant légal - N° de déclaration d'activité - N° Siret - N° déclaration QUALIOPI
CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'interlocuteur en charge de cet appel d'offre - Qualité - Téléphone / e-mail
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs : dont salariés permanents et salariés formateurs - Votre capacité à mettre à disposition des salles de formation (avec fenêtres, tables/chaises... et accessibles d'accès en transports en commun) - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite ? - Nature des publics pour lequel vous avez l'habitude d'intervenir ? - Actions intra ou inter-entreprises ? - Types d'entreprises pour lesquels vous avez l'habitude d'intervenir : moins de 11 salariés, moins ou plus de 50 salariés, plus de 250 salariés ? - Moyens et modalités de gestion administrative des formations - Aptitude à gérer le dédoublement de sessions ?
COMPETENCES / CRITERES QUALITES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance particulière du secteur de L'Economie Sociale, de l'Habitat Social et de la Protection Sociale - Expertise sur le thème de la formation (références...) - Adaptation de la méthode pédagogique
CLAUSES SOCIALES, Label, Certification...	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les moyens mis en œuvre dans votre structure ? - Certification de l'OF : OPQF, autre... ? - OF présentant des formations certifiantes ? Diplômantes ?

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe 2 - CV simplifié(s)

Prénom et nom du formateur	Diplôme et qualification (année d'obtention)	Expériences professionnelles (activité et durée)	Domaines d'intervention	Actions de formations concernées	Salariés de l'organisme de formation ou intervenant externe

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe 3 – Proposition pédagogique

INTITULE FORMATION	
OBJECTIFS	Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> • XXXXXX •
CONTENU	
PUBLIC	Salarié(e) en charge de XXXX
DUREE	X jours, soit X h
NB DE PARTICIPANTS	12 participants
MODALITES PEDAGOGIQUES	présentiel distantiel
EVALUATION DE LA FORMATION	Le
PRE-REQUIS	
DATES	Du / /2024 au / /2024.
LIEU(X)	

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe 4 : Découpage

Formation : *Code de la route (Exemple)*

Objectif Acquérir tous les savoirs nécessaires à l'obtention de l'examen du code de la route.

Durée 14h

Module M1 : Signalisation

Objectif 1 Connaître la signification de toutes les informations de signalisation

Durée 5h

Séquence M1 - S1 Panneaux

Objectif 1.1 Connaître la signification de tous les panneaux de signalisation

Durée 3h

Activité	Objectifs	Durée (min)	Description	Contenus existants	Modalités	Média nécessaires	Outils de réalisation
			Exemples; Se motiver S'informer Analyser Intégrer Produire	Exemples; Lister les contenus existants devant être réagencés	Exemples ; Présentiel Classe virtuelle Autoformation travail collaboratifs ...	Exemples ; Ressources multimédia Vidéo Photo Document PDF ...	Exemples; Enrichisseur Evaluation Démonstrateur (donner des noms si possible)
Catégorie de panneaux	Etre capable de différencier les types de panneaux	3	Texte décrivant les catégories de panneaux. Une image d'exemple pour chaque catégorie.	Le code rousseau	Autoformation	Photo + son	Flash
Panneaux à danger	Connaître tous les panneaux de signalisation d'un danger	10	Images cliquable d'un panneau qui affiche sa signification en cliquant dessus.	Le code rousseau	Autoformation	Dessins de panneaux + son de commentaires	Flash
Evaluation	Tester les connaissances		Evaluation formative. 10 questions panneaux aléatoires. Questions types vrai-faux.			Image	Logiciel d'évaluation (Sphinx)

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

ANNEXE 5 - ANNEXE FINANCIERE

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION : _____

Intitulé de la formation	Modalités pédagogiques <i>Cocher / cocher cours correspondants</i>	TVA OUI / NON	COUT JOUR FORMATION EN PRESENTIEL*			COÛT JOUR FORMATION A DISTANCE		
			TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
			<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance					
<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance								
<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance								

Le prix comprend les frais de :

- Location de salle
- Déplacement, hébergement repas du formateur
- Supports de cours et autres outils pédagogiques
- Ingénierie pédagogique / conception / frais de module e-learning
- Animation / parcours
- Certification éventuelle

***Pour les organismes de formation basés dans l'hexagone, joindre une note détaillant les frais supplémentaires liés au déplacement et hébergement du formateur.**

Nota : À titre indicatif la prise en charge journalière par UNIFORMATION est fixée à 1800€ TTC maximum par jour.

Signature et cachet de l'organisme :

Fait à :
Le :

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE